



Parc National de la Pendjari- Bénin
BP 32, Tanguéta, Benin
parcpdjari@africanparks.org
www.africanparks.org



Avis d'appel à candidature pour le recrutement de la 7^{ème} promotion de Rangers au profit du Parc National de la Pendjari

1. Contexte

African Parks est une Organisation à but non lucratif qui assume la responsabilité directe de la réhabilitation et de la gestion à long terme des Parcs nationaux, en partenariat avec les gouvernements et les communautés locales. En adoptant une approche commerciale de la conservation, soutenue par le financement des bailleurs de fonds, nous visons à rendre chaque Parc durable à long terme, contribuant ainsi au développement économique et à la réduction de la pauvreté.

Dans le cadre du renforcement de l'effectif de la Brigade Spéciale de Lutte Anti-Braconnage prévu au titre de l'année 2025, African Parks Network, Bénin lance le présent avis pour le recrutement de quarante-cinq (45) Rangers (H/F) au profit du Parc National de la Pendjari.

2. Critères d'éligibilité

Peuvent faire acte de candidature toute personne remplissant les critères d'éligibilité ci-après :

- Être de nationalité béninoise ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Avoir une bonne moralité ;
- Avoir un casier judiciaire vierge ;
- Être âgé de 18 ans au moins et de 30 ans au plus (au 31 Décembre 2024) ;
- Savoir lire et écrire le français ;
- Être en mesure de travailler à n'importe quelle heure et dans des conditions difficiles en brousse ;
- Savoir travailler en équipe ;
- Être motivé et engagé pour la protection de la faune et de la flore.

Les candidats désireux de prendre part aux différents tests de présélection sont invités à déposer leurs dossiers de candidature au niveau des mairies des communes de Tanguieta, Matéri, Kérou, Kouandé et Banikoara, contre émargement d'une liste de dépôt de dossiers.

3. Constitution du dossier de candidature

Ledit dossier de candidature sera constitué des pièces ci-après :

- Une (01) copie légalisée de la carte nationale d'identité en cours de validité ou une copie simple du certificat d'identification personnelle (CIP) ;
- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- Une attestation du lieu de résidence habituelle ;
- Une copie simple de toute attestation de diplôme ou de certificat de qualification à un métier obtenu (pièce facultative constituant un atout)

NB : Comme mesure exceptionnelle, les candidats n'ayant pas obtenu à temps leurs extraits de casier judiciaire peuvent effectuer le dépôt provisoire de leurs dossiers de candidature avec une copie de la quittance de paiement justifiant leur demande de délivrance de cette pièce. Il leur sera fait obligation de soumettre une copie dudit extrait de casier judiciaire sans laquelle leur admission à la phase de présélection ne tiendra lieu.

Le processus de recrutement des rangers se déroulera en trois phases à savoir la **présélection, la sélection et la formation.**

Seuls les candidats retenus après l'étude des dossiers déposés seront convoqués à prendre part à la phase de présélection. Cette phase se déroulera comme suit :

Etape 1 : Il sera donné aux candidats des informations sur le but et le déroulement des différentes étapes du processus de recrutement des rangers à savoir la présélection, la sélection, la formation et l'embauchage ;

Etape 2 : les candidats seront soumis à un test d'aptitude physique incluant une course chronométrée de dix (10) Km, des pompes, des tractions et des abdominaux ;

Etape 3 : les candidats passeront un examen médical à l'issue duquel ceux d'entre eux qui présenteront des affections chroniques telles que la tuberculose, la hernie, la mauvaise acuité visuelle, les maladies dentaires ou toutes autres

affections susceptibles de les rendre inapte à la profession de rangers seront purement et simplement éliminés ;

Etape 4 : les candidats passeront un bref entretien qui permettra d'apprécier leurs motivations, leurs capacités, leurs confiances en eux même, leurs cultures et leurs attitudes en générales.

4. Date limite de réception des candidatures

La date limite de réception des dossiers de candidatures aux lieux susmentionnés est fixée au 22 Octobre 2024 à 14h00.

La date retenue pour la phase de présélection sera précisée à l'affichage de la liste définitive des candidatures retenues après étude des dossiers.

Les candidatures qui prendront part aux tests de présélection devront se présenter en tenue de sport aux lieux et aux heures qui seront indiquées munis de leur carte nationale d'identité (CNI) ou de leur Certificat national d'Identification Personnelle (CIP) valide.

Fait à Tanguiéta, 03 Octobre 2024



Habteyesus TADESSE

Directeur du Parc National de la Pendjari
African Parks Network, Bénin.